

M. PIERRE BUYOYA

Le 03/03/2019.

Ancien Président de la République

Du BURUNDI

**A Son Excellence Yoweri Kaguta MUSEVENI,
Président de la République de l'Ouganda,
Médiateur dans le Dialogue Inter Burundais,**

Excellence Monsieur le Président,

En votre triple qualité de Médiateur dans le dialogue Inter Burundais, d'Ancien Président de l'Initiative Régionale pour la paix au Burundi lors des négociations d'Arusha et de Garant de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi,

Je vous adresse la note en annexe, en vous priant instamment, Vous Excellence Monsieur le Président et tous les Pays ou Organisations Garants de l'Accord de Paix au Burundi, de réhabiliter cet Accord et d'éviter aux Burundais de retomber dans une crise politico ethnique profonde.

En effet depuis 2015, le Président Pierre Nkurunziza a entrepris de violer l'Accord d'Arusha et la Constitution qui en était issue. La conséquence est que depuis lors, mon pays connaît une crise politique, aggravée par une violation massive et quotidienne des droits de l'homme, et une instrumentalisation de la Justice aux fins d'abattre tous ceux qui de près ou de loin sont considérés comme des Opposants au régime.

La présente note vous présente en détails le Processus d'Arusha, les effets positifs de l'Accord d'Arusha qui a sanctionné ce processus, les fâcheuses conséquences de la violation de cet Accord dont l'instrumentalisation de la Justice contre d'anciens leaders politiques, y compris Moi-même, et contre d'anciens officiers supérieurs de l'Armée Burundaise, par des Mandats d'arrêt.

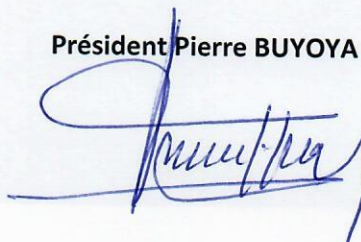
Je vous remercie de l'attention que vous réserverez à cette note et des initiatives que vous pourrez entreprendre, Vous et tous les Garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi afin de le réhabiliter.

CPI :

Pays et Organisations, Garants de l'Accord d'Arusha

Liste en annexe

Président Pierre BUYOYA



APPEL DU PRESIDENT Pierre BUYOYA AUX RESPONSABILITES DES PAYS ET ORGANISATIONS, GARANTS DE L'ACCORD D'ARUSHA POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION AU BURUNDI,

URGENTE NECESSITE DE REHABILITER LES ACCORDS D'ARUSHA.

Depuis l'année 2015, le Burundi vit une crise grave, consécutive à la violation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé dans la ville tanzanienne dont il porte le nom, le 28 août 2000, et la Constitution issue de même Accord. En droite ligne de ces violations qui ne font que s'accumuler depuis lors, le gouvernement en place vient de déclencher une véritable chasse à l'homme contre l'ancien Président Pierre Buyoya, ainsi que contre la hiérarchie militaire et le leadership politique de l'époque, à travers des arrestations arbitraires et la délivrance de mandats d'arrêt internationaux.

En lançant cet appel, nous souhaitons attirer l'attention des pays et organisations qui ont accompagné le Burundi dans son processus de paix et particulièrement ceux qui sont les garants de l'Accord qui en est issu, sur l'urgente nécessité de réhabiliter cet Accord.

Rappel du Processus d'ARUSHA.

Le processus des négociations inter burundaises de paix d'Arusha était dirigé par le Président de la République de l'OUGANDA, SEM. Yoweri Kaguta MUSEVENI en sa qualité de Président de l'Initiative Régionale pour la Paix au Burundi. Il a par ailleurs eu comme Médiateurs deux Eminents Fils de l'Afrique à savoir :

SEM. Julius NYERERE, Ancien Président de la République - Unie de Tanzanie, de 1996 à octobre 1999 ;

SEM. Nelson MANDELA, Ancien Président de la République de l'Afrique du Sud, de janvier à août 2000, plus précisément le 28 août 2000, date de la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

Tout le monde a encore en mémoire que ce processus a été un processus difficile, où j'ai joué un rôle central pour le mener à bon port. Dans cet exercice, non seulement je me battais contre l'opposition politique et l'opposition armée, mais aussi avec les groupes de mon camp opposés à cette démarche de négociation. L'on se souviendra que pendant cette période, il y a eu trois tentatives de coup d'Etat conduites par des éléments militaires opposés au processus de paix.

Malgré les contraintes de toutes sortes, avec l'appui des Burundais épris de paix et de la Communauté Internationale, j'ai persévéré et l'Accord de paix a été signé le 28 août 2000 à Arusha. Cet Accord a été considéré comme un compromis historique face à un conflit politico-ethnique, qui paralysait le pays pendant des décennies.

Du côté du Burundi, cet Accord a été signé par le Gouvernement, l'Assemblée nationale et les leaders de dix-neuf partis politiques, en présence des anciens Présidents de la République, des représentants de la société civile, des responsables des organisations des femmes et des organisations religieuses du Burundi.

Du côté de la Communauté internationale, en guise de soutien à la démarche que les leaders politiques burundais et moi-même avons entreprise, cet Accord a été signé en présence de nombreux Chefs d'Etat et des représentants des pays africains (Ouganda, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Zambie, République démocratique du Congo, Rwanda, Ethiopie, Libye). La signature de cet Accord a été également rehaussée de la présence de nombreux dirigeants d'Organisations Internationales (Organisation de l'Unité Africaine ; Organisation des Nations Unies ; Union Européenne), ainsi que du Président des Etats Unis, SEM. Bill CLINTON.

De même, le Médiateur, SEM. Nelson Mandela, le Président de la République de l'Ouganda, en sa qualité de Président de l'Initiative de paix sur le Burundi, le Président de la République du Kenya, en tant que doyen des chefs d'Etat de la région, le Président de la République-Unie de Tanzanie, en tant que chef d'Etat du pays hôte, ainsi que les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'Unité Africaine, de l'Union Européenne et de la Fondation Mwalimu Nyerere ont apposé leur signature à cet Accord, « en qualité de témoins et pour exprimer leur soutien moral au processus de paix » du Burundi . Il est aussi à rappeler ici qu'à côté du Gouvernement du Burundi, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine sont les dépositaires de l'Accord d'Arusha dont ils conservent le texte original.

Les Effets positifs de l'Accord de Paix d'Arusha.

Malgré qu'il soit né aux forceps, l'Accord de Paix d'Arusha a transformé de fond en comble le paysage politique du Burundi. Les Partis politiques et les Mouvements armés qui avaient hésité à signer l'Accord à la date du 28 août 2000, ont progressivement rejoint le navire. Un climat de paix et de sérénité a régné sur le pays.

Des réformes convenues dans l'Accord ont été progressivement entreprises. Une nouvelle Constitution et de nouvelles institutions du pays, inspirées de l'Accord de paix, ont été mises en place, un processus de rapatriement des réfugiés a été lancé, des élections démocratiques transparentes ont été organisées dans le respect des échéances, en 2005 et 2010. Le pays a connu une certaine stabilité et a commencé à amorcer une relance économique réelle. Au point que les Burundais se sont réjouis : un problème séculaire était enfin résolu et - beaucoup l'espéraient - définitivement. Même les opposants de première heure à la démarche de négociation pour laquelle j'avais opté, ont réalisé que l'Accord de paix était un compromis politique (gagnant - gagnant (win-win process)).

2015 : La Violation de l'Accord d'Arusha par le Président Pierre Nkurunziza plonge à nouveau le pays dans le chaos.

En violation de l'Accord de Paix d'Arusha, de la Constitution du Burundi et dans le mépris total des Pays et Organisations Garants de l'Accord de paix, le Président Nkurunziza décide de tout remettre en cause et de s'octroyer, par le biais d'une parodie électorale, un troisième mandat. Depuis cette décision, une crise multiforme, dont les effets ont été dévastateurs, s'est installée dans le pays.

Des assassinats d'opposants, des massacres de manifestants à mains nues, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées sont devenues monnaie courante. En outre, près d'un demi-million de réfugiés sont éparpillés essentiellement dans les pays voisins, tous les leaders politiques de l'opposition ont quitté le pays, les personnalités politiques du CNDD-FDD, parti du Président Nkurunziza opposés au troisième mandat ont fui le pays, dont entre autres le Président de l'Assemblée Nationale, le 2ème Vice-Président de la République, le porte-parole du Président Nkurunziza et le porte-parole du parti CNDD-FDD au pouvoir et tous les dirigeants des associations de la société civile et des médias opposés au troisième mandat ont quitté le pays.

Malgré les efforts de la Communauté Internationale pour amener le Gouvernement de Nkurunziza à dialoguer avec son opposition, ce dernier a refusé cette démarche, infligeant ainsi l'échec et l'humiliation aux pays voisins, au Médiateur, et à la communauté internationale qui avaient généreusement soutenu ce processus. Pourtant c'est bien à travers les négociations qu'il était parvenu lui-même au pouvoir. C'est dans ce contexte d'une morosité générale qu'interviennent la persécution des anciens hauts cadres de l'armée nationale et la signature des mandats d'arrêt internationaux contre des personnalités d'une intégrité avérée, sous le mobile fallacieux qu'ils auraient commandité l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, le 21 octobre 1993.

La question des mandats d'arrêt internationaux, au cœur des violations répétitives de l'Accord d'Arusha.

Depuis le mois de novembre 2018, des arrestations arbitraires d'anciens officiers de l'armée burundaise ont été opérées. Cela vient alourdir davantage le climat de suspicion déjà palpable, causé par les assassinats, les mauvais traitements et les disparitions forcées opérés dans les rangs de l'ancienne armée gouvernementale, depuis l'année fatidique de 2015. Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis aussi arbitrairement à l'encontre d'anciens leaders politiques (dont moi-même) et des officiers supérieurs, sous prétexte qu'ils seraient impliqués dans l'assassinat du Président Melchior Ndadaye.

Cette démarche constitue, encore une fois, une violation flagrante de l'Accord de Paix d'Arusha. Afin d'engager résolument la nation burundaise sur la voie de la paix et de la réconciliation, l'Accord d'Arusha a en effet fixé les modalités de gestion des contentieux de sang longtemps accumulés entre les Burundais. A cet égard, deux catégories de crimes ont été définies : les crimes de génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, d'une part, et les autres types de crimes, d'autre part.

Concernant les crimes de génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, l'Accord d'Arusha préconise la mise en place par le Conseil de sécurité des Nations Unies d'une Commission d'enquête judiciaire internationale ad hoc. Celle-ci devait avoir pour mission d'enquêter et d'établir les faits couvrant la période allant de l'indépendance à la date de signature de l'Accord ; de les qualifier ; d'établir les responsabilités et de soumettre son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU. Si ce rapport concluait à l'existence d'actes de génocide, de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, le Conseil de sécurité des Nations Unies était appelé à établir un Tribunal pénal international chargé de juger et punir les coupables (Protocole I, chapitre 2, article 6, §§ 9-11, pp. 18-19).

S'agissant de la deuxième catégorie de crimes, le même Accord d'Arusha indique clairement la voie à suivre pour le traitement de ce qu'il a été convenu d'appeler les « actes de violence grave commis au cours des conflits cycliques qui ont endeuillé le Burundi de l'indépendance (le 1er juillet 1962) à la date de la signature de l'accord d'Arusha ». En particulier, l'Accord d'Arusha précise que « tous les recours et appels concernant les assassinats et les procès politiques seront introduits auprès de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation » (Accord d'Arusha, Protocole I, Chapitre 2, article 17, § 18).

Aussi regrettable et condamnable que soit l'assassinat du Président Melchior Ndadaye, aujourd'hui objet de manipulations politiques éhontées qui

malheureusement n'honorent pas sa mémoire, le traitement de ce dossier relève de la Commission Vérité et Réconciliation, telle que définie et organisée dans l'esprit et la lettre de l'Accord d'Arusha.

Qu'on me permette de rappeler qu'en ma qualité de Président de la République à l'époque, j'ai été le premier à signer l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, convaincu que c'était, au total, un bon compromis politique dans un conflit politico ethnique. Aujourd'hui, lancer un mandat d'arrêt contre moi est une rupture du compromis, une violation de l'Accord de paix et une entrave à la démarche de réconciliation nationale, pourtant souhaité par la grande majorité des Burundais.

Le fait qu'elle soit aujourd'hui au pouvoir, une partie signataire ne devrait pas s'arroger le droit de poursuivre une autre partie signataire sous peine de conséquences graves pour le Burundi et les Burundais. Qui dans ce pays croira encore qu'un conflit peut être résolu par une démarche politique de dialogue, de concertation, de négociation ? Qui, dans ce pays, pourra encore croire en ses leaders politiques si ceux-ci ne savent respecter ni les engagements internationaux, ni les compromis, ni les lois ?

Cette aventure du Gouvernement Nkurunziza se révèle également grave au niveau de la Communauté Internationale. En effet si les voisins d'un pays en crise s'investissent pour promouvoir la paix et la stabilité et parviennent à faire conclure un accord politique, mais qu'ensuite une partie signataire le viole impunément et commence à persécuter ou à arrêter les autres signataires, qui dans les pays aujourd'hui en quête de paix et de réconciliation pourra continuer de croire que le dialogue demeure une voie à suivre ?

Et pourtant le dialogue est reconnu internationalement et politiquement apte à résoudre les crises. Cette démarche aura au niveau international des conséquences néfastes et durables. En effet qui croira encore dans un accord de paix, si les pays ou les organisations internationales s'investissent dans le règlement des conflits, parviennent à faire conclure un accord de paix, s'en portent **Garants** mais s'abstiennent d'en assurer résolument le respect quand une partie ou l'autre vient à le violer ?

A titre personnel : mon parcours après l'alternance politique d'avril 2003

Ayant quitté mes fonctions de Président de la République du Burundi en avril 2003, conformément au prescrit de l'Accord de Paix et de la Constitution de mon pays, j'ai été sénateur de 2003 à 2015. Au niveau continental, j'ai servi l'Union Africaine depuis 2008, d'abord en conduisant une mission d'information de l'Union Africaine lors du conflit entre le Soudan et le Tchad, ensuite en étant

membre du Panel de Haut Niveau pour le Soudan, et jusqu'aujourd'hui comme Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel.

J'ai été Envoyé Spécial de l'Organisation Internationale de la Francophonie en République Centrafricaine de 2004 à 2012. J'ai été Candidat au Secrétariat Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie en 2014, avec l'appui du Gouvernement du Burundi à la tête duquel se trouvait le Président Nkurunziza. Une lettre de ce dernier à tous ses Pairs francophones a décrit en résumé ce que j'ai réalisé pour mon pays et pour les organisations internationales. J'ai conduit plusieurs missions d'observation électorale dans plusieurs pays pour l'Organisation Internationale de la Francophonie et la CEEAC. Je suis membre actif d'Africa Forum jusqu'aujourd'hui, une organisation des Anciens Chefs d'Etat ou de Gouvernement qui se veut un cadre de réflexion sur divers sujets.

Si réellement des charges aussi graves que la conception et l'organisation de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye que le pouvoir veut m'imputer pesaient sur moi, pourquoi aurait-il fallu attendre vingt-cinq (25) ans pour émettre un mandat à mon encontre ? Pourquoi le gouvernement de Nkurunziza au pouvoir depuis treize (13) ans se réveille aujourd'hui pour engager des poursuites contre moi ?

En guise de conclusion :

J'adresse aujourd'hui cette note à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi qu'aux responsables des Organisations internationales, Garants de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, dans l'objectif de souligner à leur bienveillante attention que cette démarche des mandats d'arrêt poursuit des mobiles purement politiques.

Il s'agit ni plus ni moins de marginaliser et en définitive d'éliminer les opposants politiques, et d'écarter les personnalités que le Président Nkurunziza juge être gênantes (hommes d'affaires, intellectuels, anciens leaders, officiers...), dans son entreprise aujourd'hui avérée de chercher à s'éterniser au pouvoir. Il veut masquer par la diversion et une manipulation du facteur ethnique à des buts purement politiques, les difficultés de toute nature dans lesquelles son gouvernement est empêtré, ainsi que le bilan catastrophique de ses treize (13) années de pouvoir. Les prochaines échéances politiques (élections générales en 2020) arrivent en effet sur fond d'une crise grave et toujours non résolue, consécutive à une série de décisions inconstitutionnelles, que ce soit dans l'exercice d'un troisième mandat illégal ou la modification unilatérale de la Constitution à des fins de pouvoir personnel.

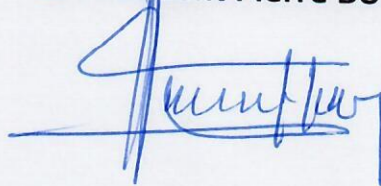
Il n'est pas inutile de rappeler qu'en raison des crimes graves commis depuis son troisième mandat, le pouvoir du Président Nkurunziza est sous enquête de la Cour Pénale Internationale. Il est sous enquête du Conseil des Droits de l'Homme qui ne cesse d'alerter sur la situation hautement inquiétante du Burundi à chacune de ses sessions annuelles. De même, ce pouvoir reste sous sanctions de certaines institutions internationales, comme l'Union Européenne. Dans ces conditions, on comprend aisément pourquoi le Président Nkurunziza, son parti et son gouvernement cherchent à faire une fuite en avant.

J'exhorte en particulier SEM. Yoweri Kaguta MUSEVENI, en tant que Président de l'Initiative Régionale pour la Paix au Burundi à l'époque des négociations d'Arusha, et Garant de l'Accord de Paix signé le 28 août 2000, les Pays et les Organisations également Garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, à intervenir résolument en usant des moyens à leur disposition, pour redresser le tort qui est en train d'être infligé au peuple Burundais et faire revenir à la raison le Président Nkurunziza.

Dans cet ordre d'idées, tout doit être mis en œuvre pour exiger que les mandats d'arrêt internationaux délivrés à la hâte, vingt-cinq (25) ans après les événements, en violation des dispositions ad hoc des Accords d'Arusha et au mépris des partenaires desdits Accords, soient annulés. Il faut à tout prix réhabiliter l'Accord d'Arusha qui a déjà fait ses preuves en tant que cadre de stabilisation et de réconciliation de la société et de la nation burundaises. A cet effet, le processus de dialogue en cours, qui doit être inclusif et n'écartier aucune sensibilité, devrait utilement se pencher sur l'état de sa mise en application.

Je vous remercie.

Le Président Pierre BUYOYA.



**Liste des Pays et Organisations Garants de l'Accord d'Arusha
pour la Paix et la Réconciliation au BURUNDI, signé le 28 aout
2000.**



I. PAYS :

- AFRIQUE DU SUD
- KENYA
- OUGANDA
- RWANDA
- TANZANIE.

II. ORGANISATIONS :

- NATIONS UNIES
- UNION AFRICAINE
- UNION EUROPEENNE.

